

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 11 février 2026

Date d'affichage 11 février 2026

***Nombre de conseillers***

en exercice 29

présents 22 + 7 procurations

votants 29

**L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX****LE VINGT-QUATRE FÉVRIER** à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

**Étaient présents** : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Éric PAPILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Laurent PHILIBERT, Mme Christiane VAN RYSEL, M. Gérard GUESNE, Mme Françoise PELLODI, M. Emmanuel BOIS, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Nicolas CHABLE, Mme Delphine LETESSIER, M. Christophe BISI, Mme Marie Hélène TROUILLOT, Mme Marie DENONELLE, Mme Audrey MAMONTEIL, M. Dominique MORANCÉ, Mme Olivia JAMAIN, Mme Sophie DOLLON, M. Franck POTAUFEUX, Mme Edith ALIX, M. Carl GUILLEMIN.

**Excusés** :

|                         |                                        |
|-------------------------|----------------------------------------|
| Mme Bénédicte MARCHAIS  | (Pouvoir donné à Mme Cécile KNITTEL)   |
| M. Gaëtan THOMAS        | (Pouvoir donné à M. Gérard GUESNE)     |
| Mme Catherine CHANTEPIE | (Pouvoir donné à Mme Sylvie SEQUEIRA)  |
| M. Thierry BODIN        | (Pouvoir donné à M. Didier REVEAU)     |
| M. Emmanuel VIGNERON    | (Pouvoir donné à M. Éric PAPILLON)     |
| M. Nicolas GUILLARD     | (Pouvoir donné à M. Laurent PHILIBERT) |
| M. Lionel COURTEMANCHE  | (Pouvoir donné à M. Emmanuel BOIS)     |

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme Christiane VAN RYSEL a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU  
PERCHE EMERAUDE – TRANSPORT À LA DEMANDE (TAD)**

Le Conseil municipal ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1111-8 et L.5211-20 ;

**Vu** les statuts actuels de la Communauté de Communes du Perche Emeraude ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Perche Emeraude en date du 17 décembre 2025 portant modification des statuts ;

**Vu** la notification de cette délibération reçue en date du 23 décembre 2025 ;

**Vu** le rapport du Maire.

**CONSIDÉRANT** que ces modifications sont de nature à renforcer les services aux habitants, en permettant la mise en place d'un service de transport à la demande sur le territoire, opéré par la Région Pays de la Loire.

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté de Communes du Perche Emeraude telle que proposée par la délibération du Conseil Communautaire du 17/12/2025.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à notifier la présente délibération :
  - À la Communauté de Communes du Perche Emeraude
  - À Monsieur le Préfet de la Sarthe
  - À toute autorité compétente

Sous réserve de la validation de cette modification de statuts par arrêté préfectoral :

- **DONNE SON ACCORD** au principe de délégation partielle de compétence de la communauté de communes à la Région Pays de la Loire pour le transport à la demande, pour ce qui concerne les trajets internes au ressort territorial de la communauté de communes.

A l'unanimité des membres votants,

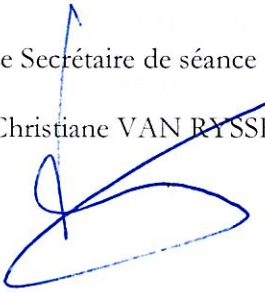
Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Le Secrétaire de séance

Christiane VAN RYSSEL



Pour Copie conforme

Le Maire,

Didier REVEAU

